



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

## **PAR COURRIEL**

Assemblée fédérale  
Commission de la politique de sécurité  
p/o Secrétariat d'Etat à l'économie  
3003 Berne

*Courriel* : [armscontrol@seco.admin.ch](mailto:armscontrol@seco.admin.ch)

*Fribourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2024*

2024-914

### **23. 403 n Iv. Pa. CPS-N Modification de la loi sur le matériel de guerre**

Madame la Présidente,

Par courrier du 28 juin dernier, vous nous avez consulté sur un projet de modification de la loi sur le matériel de guerre visant la mise en œuvre de l'initiative parlementaire citée en titre, et nous vous en remercions.

Dans le contexte géopolitique actuel, le Conseil d'Etat reconnaît la nécessité pour la Suisse de renforcer sa position internationale et de créer des conditions adéquates pour maintenir une capacité industrielle adaptée aux besoins de sa défense. L'assouplissement des conditions de réexportation fixées dans la Loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG), tel que proposé par la majorité de la commission, est susceptible de contribuer à cet objectif. Le Conseil d'Etat peut donc entrer en matière sur la révision proposée, à savoir la limitation automatique à cinq ans des déclarations de non-réexportation, à condition que le pays de destination s'engage à respecter certaines conditions avant de réexporter le matériel. Il fait toutefois remarquer que la clause de rétroactivité de la modification, selon la proposition de la majorité (art. 46, al. 3), soulève des questions complexes du point de vue de la politique de neutralité.

Enfin, s'agissant de l'art. 32a (proposition de minorité), nous estimons qu'il ne doit pas être retenu, afin de laisser au Conseil fédéral une certaine marge de manœuvre.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

**Copie**

—

à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, pour elle et le Service de la sécurité civile et militaire ;  
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;  
à la Chancellerie d'Etat.